



**FOURNITURE DES
MANUELS SCOLAIRES**

LYCEE JEANNE D'ARC

BAYEUX

2019/2020

Chers parents,

Par l'implication bénévole de ses membres depuis de nombreuses années, l'APEL fournit aux lycéens les manuels scolaires sélectionnés par leurs professeurs.

L'APEL met à disposition les manuels scolaires uniquement aux élèves dont les parents ont accepté l'adhésion à l'APEL

L'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE :

La région Normandie accorde pour tous les lycéens une participation sous la forme d'une carte à puce appelée carte atouts (anciennement carte@too)

Cette année, en raison de la réforme du lycée, le montant crédité sur cette carte est de 120 € pour tous les élèves, y compris les boursiers.

ATTENTION !!!! Les élèves de seconde doivent créer un compte carte ATOUTS avant la rentrée.

MODALITES DE FOURNITURE DES MANUELS : Pour bénéficier de ce service, **exclusivement réservé aux adhérents de l'APEL**, vous devrez :

- Adhérer à l'APEL (le montant de la cotisation, soit 17 €, sera porté sur votre facture annuelle, et prélevée par l'OGEC.)*
- Vous acquitter d'une contribution annuelle dont le montant est de 70€ et qui peut être réglée :
 - o Par chèque à l'ordre de l'APEL, et/ou
 - o En espèces, et/ou
 - o Par le débit de la carte ATOUTS
- Nous remettre un chèque de caution de 250 €

**Si vous vous annulez au cours de l'année scolaire votre adhésion à l'APEL, nous considérerons que vous avez acheté les manuels scolaires et votre caution sera encaissée.*

MONTANT DE LA CONTRIBUTION :

Son montant est fixé à 70 € pour l'année scolaire

PRECISIONS :

- Votre chèque de caution sera encaissé dans les cas suivants :
 - Perte, dégradation ou de non restitution des manuels scolaires dans les délais demandés et auprès (et uniquement) des membres de l'APEL.
 - Annulation de votre adhésion à l'APEL en cours d'année.
- Les manuels scolaires doivent être couverts par vos soins (couvertures autocollantes interdites)
- Lors de la restitution, veillez à réparer et gommer les manuels scolaires détériorés afin d'éviter les frais de participation (10 ou 20 €, selon les cas, à régler le jour de la restitution)

Les élèves en litige avec l'APEL ne seront pas servis à la rentrée suivante.

DISTRIBUTION :

La distribution aura lieu au LYCEE en échange, **le jour de la rentrée** :

1. Du bulletin d'adhésion à l'APEL
2. Du contrat ci-joint, dûment signé et complété
3. D'un chèque de caution d'un montant de 250 € (à l'ordre de l'APEL)
4. Du Règlement de la contribution pour un montant de 70 €
5. De la carte ATOUTS si vous choisissez ce mode de règlement.

Nous espérons que vous apprécierez notre service et nous vous remercions de nous faciliter la tâche en respectant les consignes qui vous seront données.

Le bureau de l'APEL

Si vous pouvez nous aider, vous pouvez nous contacter par mail :

secretariat@apeljdabayeux.fr

**En résumé, vous devez remettre à vos enfants,
pour le jour de la rentrée scolaire :**

- ➔ **Le Bulletin d'adhésion à l'APEL,**
- ➔ **Le contrat dûment signé et complété,**
- ➔ **Un chèque de caution de 250 € (à l'ordre de l'APEL)**
- ➔ **Le règlement de 70 € correspondant au montant de la contribution (Chèque et/ou espèces et/ou carte ATOUTS)**
 - *En cas d'utilisation de la carte ATOUTS, assurez-vous que le compte est bien activé afin de pouvoir être débité le jour de la remise des manuels scolaires. **Si la carte ne peut être débitée, nous ne pourrions pas donner les manuels scolaires à vos enfants.***